

Avis de publicité aux associations pour le renouvellement des administrateurs nommés au CCAS

Madame le Maire de la Commune de St Georges les Bains informe qu'en application des articles L.123-6, R.123-7 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- D'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- D'un représentant des associations de personnes handicapées ;
- D'un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Commune au travers de l'adhésion aux associations,
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département,
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS,
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame le Maire **au plus tard le 5 mai 2026** sous pli recommandé avec accusé de réception à : Madame le Maire - Square René Cassin - 07800 ST GEORGES LES BAINS ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.

Fait à St Georges les Bains, le 17 avril 2026.

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of Geneviève PEYRARD over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-GEORGES-LES-BAINS' and '07800 (Ardèche)' around a central emblem.

Geneviève PEYRARD.